

(Additif le 08.07) Gérard Pérès nouveau maire d'Aignan

4 adjoints de la nouvelle majorité ont été élus. Géraldine Daly répond à Philippe Baratault



(Additif le 08.07) Gérard Pérès nouveau maire d'Aignan

Vendredi 3 juillet, le nouveau conseil municipal d'Aignan s'est réuni pour élire le maire, les adjoints de celui-ci et les responsables des commissions communales.

Gérard Pérès, qui conduisait la liste victorieuse aux élections, dispose d'une majorité de 8 voix face aux 7 voix de son rival Michel Lagarde. Il a donc été élu maire sans surprise, sous les applaudissements d'une trentaine de personnes venues assister à cette première réunion du nouveau conseil municipal. Un petit mystère, néanmoins : Gérard Pérès a été élu avec 9 voix. Quelqu'un de l'opposition a donc voté pour lui, mais qui ? Probablement quelqu'un de l'opposition souhaitant marquer qu'il était prêt à coopérer...

Élection des adjoints

Gérard Pérès fait approuver le nombre des adjoints (4 possibles). Ils seront 4.

Chantal Sarniguet, seule candidate, est élue 1re adjointe par 8 voix, 6 bulletins blancs et 1 nul.

Jean-Yves Darbas, seul candidat, est élu 2e adjoint par 12 voix, 2 blancs et 1 nul, ce qui témoigne d'une large popularité pour ce conseiller municipal sortant.

Pour le 3e adjoint, Michel Lagarde propose Mathieu Barnadas. Et Gérard Pérès, Marie-Pierre Callac. Cette dernière est élue par 8 voix contre 7 à Mathieu Barnadas.

Pour le poste de 4e adjoint, Marc Garros est le seul candidat. Il est élu par 8 voix, 3 blancs et 4 bulletins nuls.

Comme la loi le prévoit, Gérard Pérès donne lecture de la charte de l' élu local qui énumère ses droits et ses devoirs, puis on procède à l'élection, à main levée, des responsables des commissions.

Élection des vice-présidents des commissions

Gérard Pérès rappelle d'abord que le maire est le président de droit de toutes les commissions. Sont élus :

- commission tourisme, pavillon bleu, embellissement et culture : Noémie Touja,
- commission des finances : Jean-Yves Darbas,
- commission des bâtiments communaux : Marc Garros,
- commission aménagement urbain : Patrick Letellier,
- commission communication : Géraldine Daly,
- commission vie associative et sport : Noémie Touja,
- commission personnel, service technique : Jean-Yves Darbas,
- commission appel d'offres : Chantal Sarniguet,

- commission plan communal de sauvegarde : Chantal Sarniguet,
- commission assainissement : Jean-Yves Darbas,
- commission patrimoine-églises : Valérie Pesquidoux.

On remarque que Patrick Letellier est le seul membre de l'opposition à être élu vice-président d'une commission. Jean-Yves Darbas est responsable de 3 commissions, Chantal Sarniguet, de 2, Marc Garros et Noémie Touja, également de 2.

Désignation des délégués dans les EPCI (1)

- Communauté de communes Armagnac-Adour : Gérard Pérès, Chantal Sarniguet, Marie-Pierre Callac et Marc Garros,
- Communes forestières : Marc Garros,
- Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) : Gérard Pérès,
- Syndicat d'énergie du Gers : Valérie Pesquidoux,
- Syndicat d'alimentation en eau potable (Siebag) : Chantal Sarniguet,
- Syndicat d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze : Michel Chanut,
- Conseil d'administration du collège : Gérard Pérès,
- Correspondant Défense : Marie-Pierre Callac,
- École : Gérard Pérès,
- Sictom Ouest: Michel Aurensan.

Rémunération du maire et des adjoints

Gérard Pérès fait approuver la fixation à l'identique des rémunérations du maire et des adjoints.

À savoir :

- pour le maire : « 31 % du traitement correspondant à l'indice brut 1027, majoré des 15 % prévus pour les anciens chefs lieu de canton », ce qui donne : 3 889,40 euros (montant mensuel) x 31 % = 1 205,71 euros + 15 % = 1 386,57 euros,
- pour les adjoints : « une indemnité de fonction égale à 8,25 % de l'indice 1027 », soit : 3 889,40 x 8,25 % = 320,87 euros.

Réaction de Philippe Baratault, maire sortant

Interrogé par Le Journal du Gers, Philippe Baratault prend acte du grand changement opéré par les électeurs. Mais il se dit déçu par le déroulement de cette première réunion du nouveau conseil municipal. Selon lui, pendant la campagne électorale, le nouveau maire avait assuré vouloir coopérer avec les personnes de la liste opposée. Pourtant, la nouvelle opposition n'a pu obtenir aucun des 4 postes d'adjoint au maire. Philippe Baratault rappelle qu'il avait fait élire comme adjoint Paul Bergamo, de l'opposition de cette époque, au cours du mandat démarrant en 2008.

Réponse de Geraldine Daly

Geraldine Daly, chargée de la communication, nous adresse cette réponse à Philippe Baratault : « La majorité municipale a proposé, dès lundi 29 juin, des postes à responsabilité à la liste d'opposition. Celle-ci a refusé. Elle a présenté un candidat lors du conseil, alors que l'organigramme était déjà organisé ».

Pour l'observateur extérieur, c'est la vie communale concrète qui décidera si chaque camp s'enferme dans la confrontation ou accepte de coopérer avec l'autre.

(1) Établissements publics de coopération communale.

N.B. - Sur la photo du haut de page : le nouveau conseil municipal et les 2 secrétaires, Christiane Swol et Brigitte Hogne (à droite).



G rard P r s, Marc Garros et Jean-Yves Darbas



Chantal Sarniguet



Michel Lagarde, Michel Aurensan, Mathieu Barnadas, Gr gory Garcia et Philippe Baratault avant le d but de la r union



No mie Touja et Geraldine Daly



Marc Garros, No mie Touja et Mathieu Bernadas s'occupent des votes



Philippe Baratault